

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

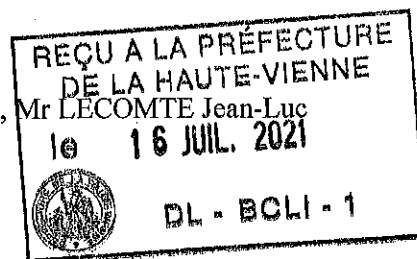
Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf juillet deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du deux juillet deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr LÉCOMTE Jean-Luc

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard



Délibération 2021/036 en date du 9 juillet 2021

Dissolution du CCAS

Madame le Maire explique aux Conseillers qu'au sein de la commune, il existe encore un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

La structure juridique n'est plus utilisée, mais n'a jamais été dissoute.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS afin de régulariser la situation.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette suppression.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 13 Juillet 2021.
Le Maire

